

Langues Vivantes A et B

Les nouveaux programmes du lycée mettent l'accent sur l'oral puisque celui-ci est tout aussi important dans les coefficients que l'écrit. Ainsi, chaque élève est évalué sur six activités langagières, à savoir :

- La compréhension écrite
- La compréhension orale
- L'expression écrite
- L'expression orale
- L'interaction orale
- L'interaction écrite

NB : La médiation entre élèves sera également travaillée et encouragée, mais ne rentrera pas dans l'évaluation notée.

Ces critères font désormais partie intégrante des livrets scolaires et seront évalués pour le baccalauréat dès le second trimestre de Première.

En Seconde, les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par l'entrée culturelle « **l'art de vivre ensemble** ». Les nouveaux programmes proposent six axes à étudier en seconde, à choisir parmi huit :

- Vivre entre générations
- Les univers professionnels, le monde du travail
- Le village, le quartier, la ville
- Représentation de soi et rapport à autrui
- Sports et société
- La création et le rapport aux arts
- Sauver la planète, penser les futurs possibles
- Le passé dans le présent

Ainsi, dès la Seconde, une préparation en vue du baccalauréat est proposée, les exigences s'intensifiant tout au long des trois années du lycée.